

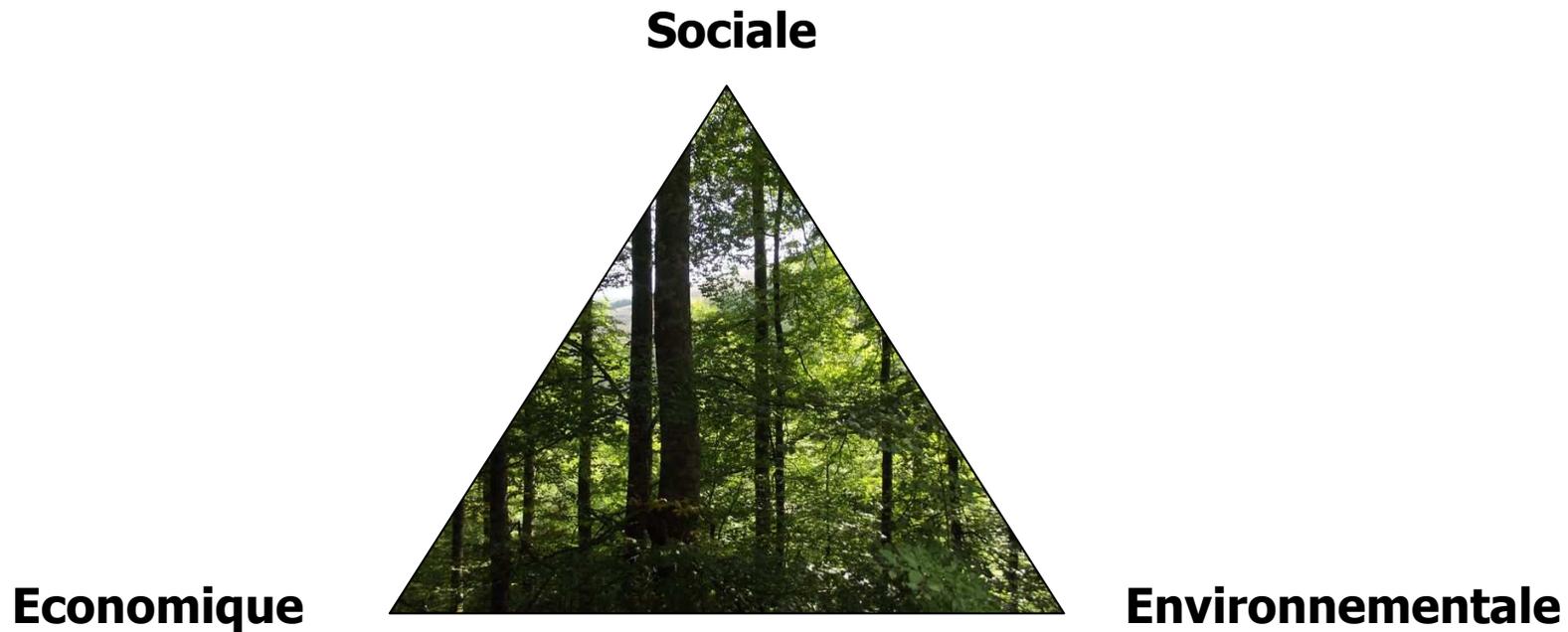
Les services environnementaux

INTRODUCTION



Amélie CASTRO
CRPF Aquitaine

Augmenter la valeur des forêts : les services environnementaux



**La Loi d'Orientation Forestière de 2001
inscrit la multifonctionnalité dans les principes
de la politique forestière.**



La Multifonctionnalité implique :

- ➔ La reconnaissance du rôle des forêts dans le maintien des équilibres écologiques et leur capacité à répondre aux besoins récréatifs et culturels.
- ➔ L'obligation de rechercher un dénominateur commun entre fonctions économiques, environnementales et sociales.



La Multifonctionnalité ouvre le débat :

- ➔ Sur la détermination du point d'équilibre entre les fonctions :
 - approches convergentes, neutres mais aussi divergentes ou antagonistes
 - demande et capacités variables en fonction du contexte local ou régional

- ➔ Sur le décalage entre le rôle reconnu des forêts dans ces différentes fonctions et leur « valeur » qui est fondée sur la production (source de revenus).

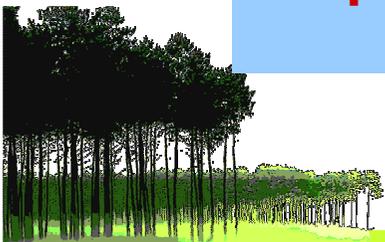


De la fonction au service ?

Dérivant de la Convention sur la Diversité Biologique (1992), plusieurs initiatives internationales posent la question de la valeur globale des écosystèmes, prenant en compte les apports non directement commercialisables (« hors production »).

Ils proposent de l'évaluer au travers de l'estimation des différents services que rendent ces milieux naturels.

L'application de ces méthodes à la forêt ouvre des perspectives intéressantes dans le débat sur l'équilibre des fonctions et, partant, des moyens nécessaires à leur mise en oeuvre.



Augmenter la valeur des forêts : les services environnementaux

L'atelier propose un éclairage au travers de trois exposés présentant certains des travaux en cours sur la question:

Evaluer et préserver la biodiversité forestière: Pourquoi ? Comment ?

Elodie Brahic, CEMAGREF ■

Protection sanitaire des forêts de production: le rôle fonctionnel des forêts de production

Hervé Jactel, INRA ■

Projet de compensation carbone en Aquitaine

Olivier Degos, Conseil Régional d'Aquitaine ■

